

**CONVENTION RELATIVE AU TRAITEMENT ET A LA VALORISATION DES
DECHETS LIES AUX ACTIVITES DES COMMUNES SITUEES SUR LE
TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

Monsieur Laurent NOTEBAERT, rappelle au Conseil Municipal que la Communauté Urbaine de Dunkerque propose une offre de services en matière de prévention, de collecte et de traitement des déchets pouvant s'adresser aux communes mais également aux ménages, aux établissements publics et autres associations du territoire.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine de Dunkerque met à disposition de ses communes membres ses installations de traitement, et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

La Communauté Urbaine de Dunkerque propose la signature d'une convention qui détaille les différentes prestations gratuites ou payantes proposées par le service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté Urbaine de Dunkerque. La convention a pour objet de :

- Définir les modalités et conditions selon lesquelles la CUD accepte de prendre en charge, en vue de leur traitement, les déchets issus de l'activité des services de la commune ;
- Définir les modalités et conditions de prestations de service aux communes.

Dans un souci de maintien de l'équilibre économique du service public, d'optimisation des outils et de solidarité communautaire, une grille tarifaire, est annexée à cette convention et sera révisée annuellement par le Conseil Communautaire de la CUD.

La Commission Extra-Municipale « Cadre de Vie, Environnement et Risques Majeurs » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve le projet de convention et la grille tarifaire actualisable ;
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer la convention annexée pour la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2024 des services liés au traitement et à la valorisation des déchets liés aux activités de la commune de Gravelines ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 21 MARS 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,


Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 25 MARS 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 25 MARS 2024

Conseil Municipal convoqué le : 15 Mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2024 – 18 h 00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Laurie VERSTRAET, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,
Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.